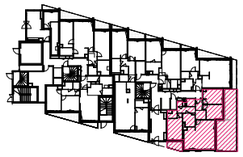
CŒUR DE CARNOLÈS

ZAC DE CARNOLES
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

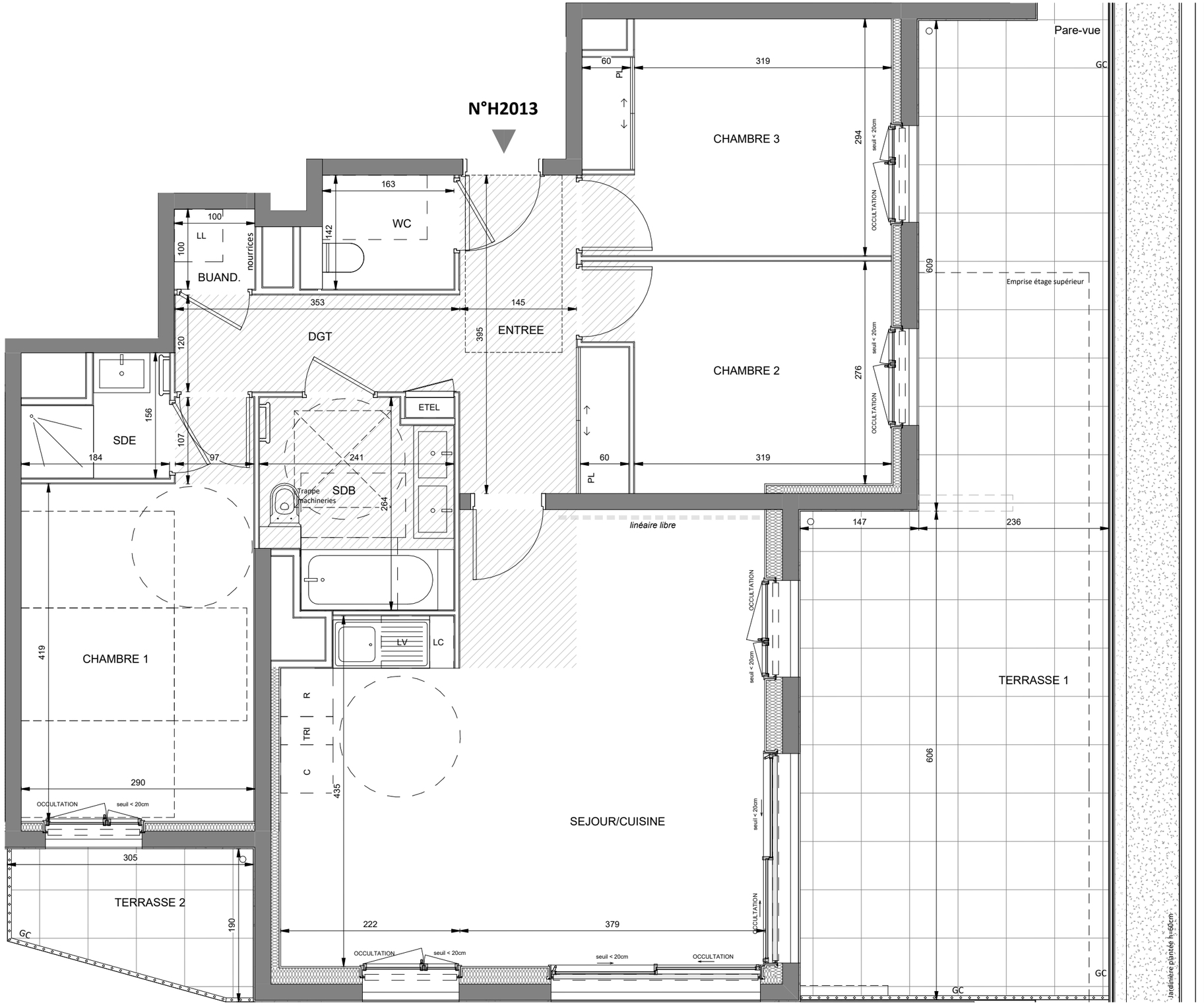


HALL H2

APPARTEMENT DE 4 PIECES

n° H2013 au 1er Niveau

ENTREE	6.90 m²
SEJOUR-CUISINE	30.67 m²
CHAMBRE 1	13.14 m²
CHAMBRE 2	9.64 m²
CHAMBRE 3	10.92 m²
BUANDERIE	1.00 m²
SALLE DE BAINS	5.67 m²
SALLE D'EAU	2.27 m²
WC	2.31 m²
DEGAGEMENT	4.24 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	86.76 m²
TERRASSE 1	38.52 m²
TERRASSE 2	4.88 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	130.16 m²



LEGENDE

○	descente d'eau pluviale		sèche serviette
BSO	volet brise-soleil		radiateur
GC	garde-corps	F	réfrigérateur
	soffite/faux-plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	gaine techn. elec. du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
— —	retombée de poutre	TRI	tri sélectif
LC	linéaire complémentaire	VR	volets roulants

fenêtre coulissante — porte fenêtre ouvrants à la française — porte fenêtre

Indice 2 — JUIN 2026

Echelle 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est:

EVOLUTIF	PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.La forme des jardins (pente,talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.